



Ville de
Somain
C.C.A.S

BIENVENUE



STRUCTURE MULTI ACCUEIL MUNICIPALE
23 RUE FAIDHERBE
59490-SOMAIN
☎ 03 27 08 82 20
✉ somainrechefamilles@hotmail.com



6 Découverte du monde extérieur :

- ⊗ Bibliothèque ⊗ Médiathèque
- ⊗ Forêt, lois ⊗ Zoo
- ⊗ Caserne des pompiers
- ⊗ Marché de Somain ...

Notre Projet d'Animation

- ⊗ Dans mon jardin
- ⊗ La salle sensorielle
- ⊗ La Langue des Signes Bébé
- ⊗ Les ateliers Montessori ...



On y accueille jusqu'à 25 enfants
de 2 mois et demi à 4 ans
(et les enfants porteurs de différences)



2

« La Garde » mode Crèche :

Accueillir de façon régulière sur la base d'un contrat en permettant d'allier vie familiale et vie professionnelle

3

« La Socialisation » mode Halte-Garderie :

Se familiariser avec la collectivité, rencontrer d'autres enfants, travailler la « séparation », ou se préparer à l'école maternelle

Objectifs :

- ❖ Contribuer à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant
- ❖ Accueil et participation de la famille à la vie de la structure

CRECHE MUNICIPALE



Directrice : Mme Virginie SCALZINI
Assistante de Direction :
Mme Wendy BOURGEOIS

23 rue Faidherbe
03 27 08 82 20 ou 03 27 08 82 21
v.scalzini@ccas-somain.fr



5

Activités variées :

- ⊗ Expression corporelle ⊗ Ateliers cuisine, musique, marionnettes, comptines
- ⊗ Découverte de la faune et de la flore ⊗ Jeux d'imitation, de constructions, ⊗ Activités manuelles ...

4

Fonctionnement de la structure

La petite histoire...

Inaugurée en 2006, la structure multi accueil municipale appelée aussi la crèche municipale est située dans les locaux de la Maison Communale de la Petite Enfance (MCPE).

La MCPE regroupe également le Relais des Assistantes Maternelles et la Ludothèque Municipale. La localisation de ces 3 structures permet une complémentarité de l'offre de service mais surtout une mutualisation des compétences professionnelles.

L'équipe

Directrice Infirmière

Assistante de Direction

Agent d'Accueil

1
Educatrice
de Jeunes
Enfants

2
Monitrices
Educatrices

4 Auxiliaires
de
puéricultures

2 Animatrices
d'éveil Petite
Enfance

2 Agents
techniques
Entretien et
Restauration

Vacataire

Contrat

Les modalités de fonctionnement

- Une capacité d'accueil modulable et maximale de 25 places.
- Enfants de 2 mois ½ à 4 ans. (Jusqu'au 31 du mois de leurs 4 ans).
- Les familles doivent résider sur SOMAIN et ou exercer une activité professionnelle sur la commune.
- Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.
- Les fermetures :
 - Les samedis, dimanches et jours fériés,
 - 3 semaines en Août,
 - 1 semaine entre Noël et nouvel An,
 - Les fermetures exceptionnelles (grève, ponts, conditions climatiques et toute demande de M. le Maire...),
 - 3 jours par an pour journées pédagogiques.

Les modalités d'admission

Nous accueillons les enfants des familles somainoises et/ou des familles travaillant sur Somain. A dossier égal, la place sera attribuée à la famille résidant la ville. Régulièrement des vérifications des critères d'admission seront effectuées.

La garde mode « crèche »

Vous travaillez, vous êtes en réinsertion professionnelle, formations ... et avez besoin d'un mode de garde.

La socialisation mode « Halte-Garderie »

Vous souhaitez que votre enfant se familiarise avec la collectivité, qu'il rencontre d'autres enfants ou travailler la « séparation ».

Vous souhaitez préparer l'entrée prochaine à l'école maternelle, la socialisation permettra la continuité de l'apprentissage et du développement de votre enfant.

En raison de quelques heures par semaine.

La pré-inscription

Il faudra compléter une demande de pré-inscription. Celle-ci vous sera remis par la Directrice ou l'Assistante de Direction. Il faudra impérativement joindre les pièces justificatives (justificatif de domicile et attestations d'employeur).

Les différents accueils mode « crèche »

- Régulier : vous connaissez vos besoins à l'année (jours et heures). Ils ne changeront pas de la signature au contrat jusqu'à sa fin.
- Prévisionnel : Vous travaillez par postes et/ou les horaires de travail ne peuvent être définis minimum 1 mois avant. Il faudra, chaque mois, compléter un planning avec vos besoins. Il sera validé en fonction de nos disponibilités.

Adaptations dites période de « séparation »

Si la demande de pré-inscription est validée et avant toute entrée, l'enfant devra être accueilli progressivement à la crèche.

Dans un premier temps, en présence d'un des parents dans le but de faciliter son intégration et d'aménager la séparation d'avec son milieu familial puis seul sur des temps définis.

Ces adaptations sont obligatoires. Elles permettent à l'équipe d'apprendre à connaître l'enfant, à connaître ses parents, déceler leurs angoisses et leurs exigences éducatives. Et aux parents d'apprendre à connaître le professionnel, la structure, où l'enfant va vivre des moments de découverte, apprendre à faire confiance.

Cette période s'étale sur une période de 15 jours minimum à raison de quelques heures par semaine et s'adapte aux réactions de l'enfant.

L'inscription

L'inscription est définitive lorsque :

- Le dossier administratif est complet
- Les adaptations terminées
- La visite médicale avec le médecin de structure faite

Les conditions financières

La participation financière des parents est déterminée suivant le barème fixé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle est calculée en fonction des ressources (N-2) de la famille et du nombre d'enfants à charge de la famille (taux d'effort) au titre des prestations familiales,

Les tarifs comprennent les couches, les produits d'hygiène, le repas et les collations ;

| Famille de | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants | 5 enfants | 6 enfants | 7 enfants | A partir de 8 Enfants |
|-------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|
| Taux effort | 0.06% | 0.05% | 0.04% | 0.03% | 0.03% | 0.03% | 0.03% | 0.02% |

La tarification est réactualisée systématiquement tous les ans, en janvier ;

Pour les parents séparés, sont pris en compte les revenus du foyer fiscal du parent qui a la charge de l'enfant au sens des prestations familiales versées par la CAF ;

Lorsqu'une famille a un enfant à charge porteur de handicap (bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH), le taux d'effort immédiatement inférieur sera appliqué. Même si ce n'est pas cet enfant qui est accueilli à la structure ;

La facturation

La facturation se fait à mois échu.

Toutes les heures réservées sont facturées à la demi-heure horloge. En cas de dépassement du temps d'accueil prévu au contrat, toute ½ heure entamée au-delà de 05 minutes est due.

Certaines déductions pourront être faites en cas de :

- Hospitalisation de l'enfant (bulletin d'hospitalisation)
- Éviction prononcée par le médecin de la structure, le médecin traitant, la directrice (sur présentation d'un certificat médical, avec mention sur le certificat des mots : Contagion/ éviction)
- La maladie de l'enfant supérieure à trois jours ouvrables et consécutifs, avec certificat médical transmis dès le 1er jour de retour de l'enfant à la structure.
Le délai de carence comprend le 1er jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent. (J1, J2, J3 seront des absences payantes, à partir de J4 seront des absences gratuites)
- Fermeture prononcée par la structure (journées pédagogiques, grève...)

Les moyens de paiement

Le versement de la participation familiale est fait à la vue de la facture et lors des permanences d'encaissement : par prélèvement automatique sur compte, virement bancaire, chèque à l'ordre du Trésor Public.

Rupture du contrat

La rupture du contrat d'accueil peut être prononcée dans les cas suivants :

- Non-respect du règlement de fonctionnement
- Inadaptation durable à la vie en collectivité, dans l'intérêt de l'enfant,
- Non-respect d'un des termes du contrat, notamment en cas de départs répétés d'un enfant au-delà de l'horaire fixé ou absences fréquentes ou prolongées,
- Non-respect des critères d'admissions
- Plusieurs Impayés de la participation familiale dans les délais impartis

Le projet d'Établissement et d'animations

Nos objectifs

Accueillir l'enfant et sa famille :

- ❖ Instaurer une relation de confiance
- ❖ Développer une attitude bienveillante tout au long de l'accueil
- ❖ Respecter les besoins fondamentaux de l'enfant
- ❖ Accueillir dans un cadre sécurisant

Contribuer à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant :

- ❖ Découverte de la socialisation
- ❖ Découvrir pour grandir

Accueil et participation des familles :

- ❖ Les familles au sein du multi accueil
- ❖ Un accueil individualisé sans jugement ni discrimination
- ❖ Prise en compte des besoins des familles



La coéducation : une alliance indispensable entre parents et professionnels pour une réelle cohérence dans l'accueil. Sans se substituer aux rôles des parents reconnus comme le premier éducateur de leur enfant, les professionnels se positionnent à leurs côtés, avec équilibre et justesse, comme de véritables co-éducateurs.

Ce que nous appelons la co-éducation, nous travaillons tous ensemble avec une préoccupation commune : le bien être, le développement et la sécurité de vos enfants. Il est important de préciser que le parent reste à tout moment le premier éducateur de leur enfant. Les professionnels n'ont pas pour mission d'éduquer les enfants à la place des parents. Le terme de coéducation signifie que nous œuvrons communément pour assurer un accueil et un accompagnement de qualité pour chaque enfant et pour chaque famille.

La vie quotidienne à la Structure

Le personnel des sections est responsable de l'organisation de la journée de l'enfant. Il tient compte de son âge, de ses rythmes et des informations transmises par les parents. Il est attentif à son comportement et à sa santé dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène. Il respecte le règlement de fonctionnement et les consignes de la directrice.

Les horaires

- La structure est ouverte de 7h00 à 19h00, en aucun cas, l'équipe est autorisée à accueillir un enfant en dehors de cet horaire ; il est recommandé aux parents d'arriver 10 min avant la fermeture pour laisser le temps aux transmissions
- Les familles sont tenues de respecter les horaires prévus dans le contrat ;
- Les temps d'échanges entre parents et le personnel, matin et soir sont essentiels au bien-être de l'enfant. Chaque jour, le personnel transmet aux parents toutes les informations concernant la journée de leur enfant et les activités réalisées au sein de la crèche ;
- Les retards, lorsque le ou les parents pressentent qu'ils seront dans l'impossibilité de respecter ponctuellement les horaires fixés, ils doivent en informer le personnel de l'équipe le plus en amont possible ;
- En cas de retards répétés sur les horaires réservés au contrat, la directrice pourra revoir les modalités d'accueil de l'enfant ;
- En cas de retard au-delà de la fermeture de l'établissement, la directrice sera immédiatement prévenue.
- Le personnel prendra contact avec les parents, le cas échéant, le personnel demandera à un membre de la famille autorisée par les parents à venir rechercher l'enfant
- Si personne ne peut venir, la directrice prendra contact avec les autorités en vigueur
- Un courrier d'avertissement sera adressé à la famille.
- En cas de retard répétitifs, Monsieur le Maire après la saisie de la directrice, se réserve le droit de revoir les modalités d'accueil de l'enfant.

L'accueil de l'enfant

- La structure fournit les couches, les produits d'hygiène/soins, les repas et les collations ; ces fournitures sont comprises dans le tarif
- L'enfant arrive le matin en ayant pris le petit déjeuner avec ses parents, la toilette faite et en tenue de jour, propre, adaptée à l'âge et à la température ;
- Tous les vêtements et chaussures des enfants doivent être marqués à leur nom. Ceci ainsi d'éviter les échanges, les confusions, les oublis.

Veiller à fournir le matériel nécessaire pour chaque jour d'accueil :

- Les parents doivent fournir *une gigoteuse* ;
- *Le carnet de santé* : il est préférable qu'il accompagne l'enfant le matin et qu'il soit repris au départ de l'enfant ;
- *Une tenue de rechange complète*, adaptée aux saisons et à la taille de l'enfant marqué du nom et prénom pour la journée, ainsi qu'un sac en plastique pour le linge souillé ;

- L'usure des vêtements et des chaussures n'engage en aucun cas la responsabilité de l'établissement. Les familles devront se charger de laver, d'entretenir et de remplacer au fur et à mesure les vêtements du trousseau
- *Le doudou et les tétines* marqués au nom de l'enfant ;
- *Les produits de soin et d'hygiène spécifiques* (en cas d'allergie aux produits utilisés par la structure) sans déduction applicable sur le tarif horaire ;
- *Une liste complémentaire est donnée par la directrice.*

Afin d'organiser au mieux l'accueil de vos enfants, il vous est demandé :

- De prendre du temps, pour *discuter avec l'équipe*, les transmissions sont très importantes pour la prise en charge de votre enfant durant votre absence ;
- De même *prendre le temps de dire « au revoir »* à votre enfant, il y va de son bien-être et de sa quiétude durant votre absence ;
- Il est déconseillé de faire entrer ou sortir un enfant dans la salle, sans l'accord préalable d'une professionnelle ;
- Il vous est demandé de dévêtir votre enfant : manteau, bonnet, écharpe, chaussures ... et de ranger les effets personnels dans les casiers prévus à cet effet étiqueter à son prénom ;
- Lors du retour du soir, veillez à ne pas oublier les effets de votre enfant : doudou, sac, biberons, médicament... L'équipe ne sera pas tenue pour responsable en cas d'oubli de votre part ;
- Merci de veiller au rangement des cosys, des poussettes pour que ces derniers n'entravent pas la circulation des usagers. Attention, la structure ne sera pas tenue pour responsable en cas de vols et ou de dégradations.

Les repas et les collations

- Afin de respecter les besoins alimentaires de l'enfant, la directrice veille au bon équilibre alimentaire. Les repas sont confectionnés sur place dans le respect des règles d'hygiène inhérentes à la restauration collective. Le repas et les collations sont compris dans le prix de journée ;
- Pour permettre aux parents d'ajuster l'équilibre alimentaire de leur enfant à la maison, les menus de la semaine sont affichés à l'entrée de la structure.
- Les enfants doivent avoir pris leur petit déjeuner avant l'arrivée à la structure ;
- Le repas ayant lieu à partir de 11h30, il n'y a pas de collation dans la matinée sauf proposition d'un fruit vers 9h00 ;
- Les enfants ne prenant pas le repas à la structure, il est souhaitable que l'accueil se termine à 11h30 ;
- Les enfants arrivant à 12h00 devront avoir pris leur repas. Le respect de règles d'hygiène alimentaires et l'organisation du service, incombent une difficulté à fournir le repas au-delà d'une arrivée à 11h30 ;

- Le repas est proposé prioritairement aux familles qui ont un besoin d'accueil en journée, et ou en postes ;
- Le lait infantile est fourni par les parents, soit en apportant une boîte de lait en poudre, soit une brique de lait. Le tout ne doit pas être ouvert. Selon la législation en vigueur, tout produit entamé en dehors de la structure ne peut pas être donné aux enfants ;
- Pour l'allaitement des enfants, un protocole pour réceptionner le lait maternel a été mis en place. L'établissement acceptera :
 - Le lait réfrigéré, frais (tiré depuis moins de 48H) ou décongelé (depuis moins de 24H)
 - Stocké dans des biberons fermés hermétiquement et correctement identifiés (nom et prénom de l'enfant, date et l'heure du premier recueil +/- date et heure de la décongélation)
 - Transporté dans une glacière ou un sac isotherme avec un pack de réfrigération.
- Les contraintes de la restauration collective ne permettent pas la consommation de produits « faits maison » ; Aucun aliment frais ou congelé (hormis le lait maternel) apporté par les familles n'est accepté au Multi-Accueil. Nous autorisons les petits pots et laitage infantile de la part des parents durant la période de la diversification alimentaire pour éviter les intolérances (cela sur une courte durée).
- Lors du début de la diversification alimentaire, chaque aliment nouveau est introduit en petite quantité et en premier lieu à la maison ;
- Pour les festivités à la demande des parents (anniversaires, fête de départ...) les parents devront veiller à n'apporter que des produits issus du commerce dans leur emballage d'origine ;
- Il est obligatoire aux parents de prévenir de toute allergie ou régime particulier lors de l'inscription, dans ce cas, Un Projet d'Accueil Individualisé sera alors mis en place par la directrice, le médecin référent et la famille.

La sieste

- Chaque enfant à son lit. Les parents devront veiller de fournir une gigoteuse, cette dernière restera à la crèche, elle sera remise à chaque fin de semaine pour l'entretien ;
- A la structure, nous respectons le sommeil de l'enfant, nous ne forçons pas un enfant à dormir, nous lui offrons un temps de repos, sans forcer à l'endormissement. De même, nous ne le réveillons pas. Nous laissons l'enfant se réveiller seul, à son rythme ;
- Il est demandé aux familles dont l'enfant a pris le repas et qui souhaitent reprendre l'enfant en début d'après-midi, de réfléchir à l'importance de la sieste.

En effet, les enfants sont invités à rejoindre la chambre vers 12h30.

Pour certains enfants, attendre les parents sans dormir est très difficile et plongent vite dans le sommeil. Alors faut-il réveiller l'enfant à l'arrivée du parent ou le laisser rêver... (si vous souhaitez le laisser dormir, dès son réveil, l'équipe préviendra la famille, ce complément horaire sera facturé).

La communication parents - équipe

- Il est conseillé aux familles de signaler à la directrice tout changement de situation (séparation, hospitalisation.) ceci afin d'accompagner l'enfant ainsi que faire le lien avec un comportement qui pourrait interpeller l'équipe. Tous ces renseignements sont confidentiels et sans jugement ;
- En cas de changement administratif quel qu'il soit (tél, adresse, travail...), veuillez à en informer la directrice, celle-ci est disponible pour répondre à toutes les questions pouvant se poser et pour aider à résoudre tout souci ;
- Un tableau d'informations est présent dans le hall d'entrée de la structure où sont exposées les nouvelles (dates de fermetures, maladie à surveiller, évènements de la SMA...) ;
- La communication se fait par e-mails, sms, affiches, internet (site de la ville : ville-somain.fr), bulletin d'informations municipales (la vie somainoise), réseaux sociaux (Facebook : julien Quennesson).



Une journée Type à LA CRECHE

De 7h à 8h45, temps d'accueil des enfants,

C'est le moment de dire au revoir à papa, maman. Ils sont alors en jeux libres, jeux sur table, comptines et lecture.

Vers 8h45, regroupement au coin cocooning

Afin de marquer le début de la journée de prendre le temps de se retrouver, de se dire bonjour, autour de comptine, chants, lecture...

Vers 9h00, la collation du matin

Nous proposons aux enfants qu'ils le désirent de se poser dans l'espace réservé aux repas, afin de prendre une collation (jus de fruits, boissons). Après la collation, les enfants sont en jeux libres

Vers 9h30, les activités, les ateliers, les sorties

L'équipe propose les activités et les ateliers fixés dans le planning d'animation par petits groupes les enfants circuleront dans les ateliers

Vers 11h00, jusqu' à 11h30 regroupement au coin cocooning

C'est le moment de se retrouver ensemble autour de livres et comptines afin de favoriser le retour, nous profitons également de ce moment pour l'installation des enfants au repas, les enfants s'installent pour le repas par groupes échelonnés selon l'Age

Vers 11h30 jusqu'à 12h00,

C'est le repas, moments de partage et de convivialité Vers 12h00, c'est la fin du repas, les enfants se retrouvent en jeux libres, le personnel profite de ce moment pour changer les couches, proposer les toilettes au plus grands et préparer les enfants à l'endormissement.

Vers 12h 30, La sieste

Les enfants sont invités à entrer en chambre de façon échelonnée. Les enfants ont pris Doudou et tétine, accompagnés par les professionnelles, ils retrouvent leur lit, pour un repos bien mérité après une matinée bien replie

De 14h30 à 15h00,

Le réveil se fait de façon échelonnée. Chaque enfant est accueilli à son réveil, la couche est changée, l'enfant rhabillé. Il peut alors rejoindre les copains en jeux libres

Vers 15 h00, ateliers, activités, sortie

L'équipe propose les activités et les ateliers fixés dans le planning d'animation par petits groupes les enfants circuleront dans les ateliers

Vers 15h 45, regroupement au coin cocooning

Afin de favoriser le retour au calme. Petites lectures et comptines

Vers 16h00, Le gouter

Les enfants s'installent pour le gouter, c'est l'occasion de partager les gâteaux fait en atelier cuisine ou de souffler les bougies d'un copain

Vers 16h30 jusqu'à 19H00

Arrivées de nouveaux copains et retour d'autres, des activités adaptées sont proposée

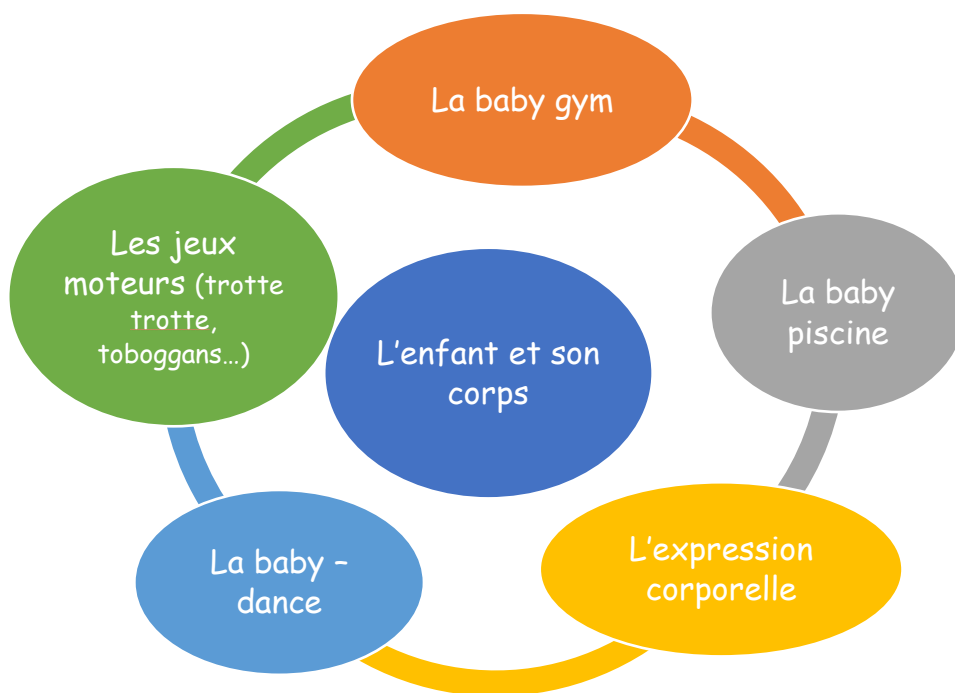
Les activités



Les ateliers



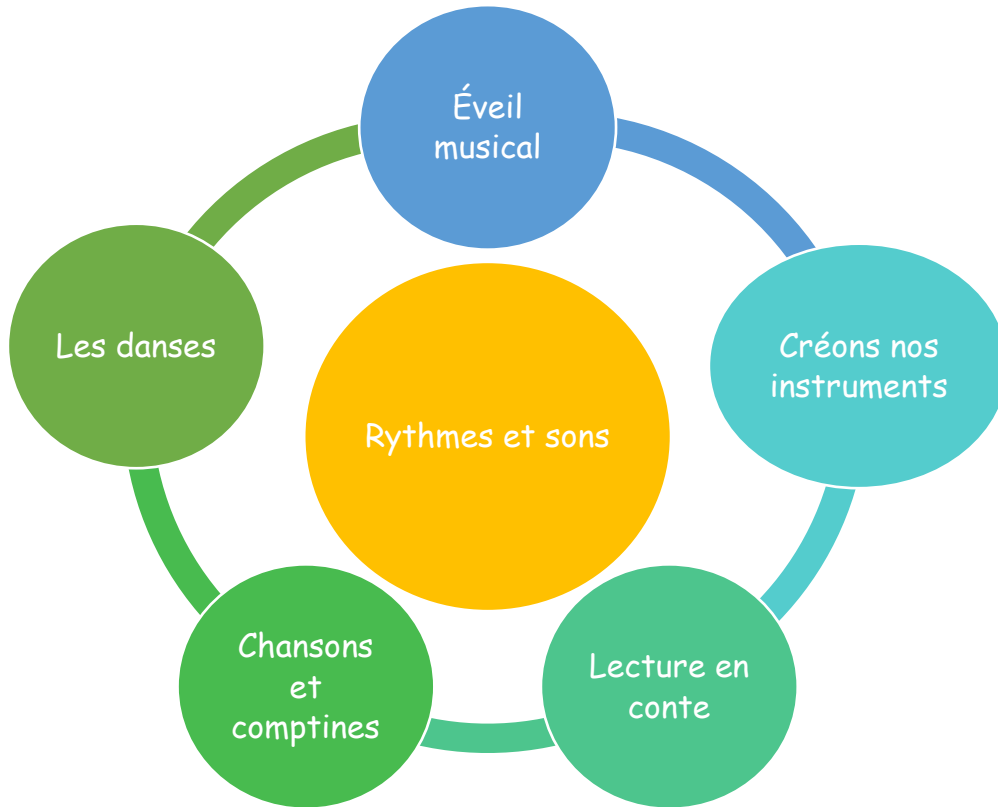
La Motricité



« Découvrons nos sens »



« Découvrons les rythmes »



« Découvrons la nature »



Les projets

★ Mon jardin ★ Signes avec bébé ★ ateliers Montessori ★ Les Petits Top Chefs ★ la SMA 'thèque ★ la découverte des fruits de saison ★ les comptines d'ailleurs ★ Les sorties

★ Grâce à la subvention allouée par la CAF, une salle sensorielle a vu le jour.

Il s'agit d'un espace de détente et de bien-être pour chaque enfant afin de les stimuler aux travers leurs sens et ainsi créer de véritables temps de partage de qualité.

Cet espace permet d'éveiller les sens des tout-petits : vue, toucher, odorat, audition, ouïe. Mais aussi, le système proprioceptif (équilibre) et vestibulaire (place dans l'espace). Autres effets bénéfiques, ces espaces permettent aussi aux enfants de réguler leurs émotions et augmenter les interactions et les relations avec les adultes et autres enfants.

Au sein de cette salle, plusieurs zones ont été créées :

- La blanche, aménagée de coussins pour la détente,
- La noire, avec des jeux de lumière pour stimuler l'imaginaire et la sensorialité de l'enfant
- L'interactivité, véritable invitation à l'exploration avec la mise à disposition d'objets aux textures différentes.



L'alimentation

Votre enfant est en alimentation lactée : merci de ramener 1 Boite de lait infantile fermée, étiquetée (conservation 1 mois) - 1 Bouteille d'eau, si vous ne désirez pas la marque utilisée par la crèche (Evian). La bouteille doit être non ouverte, consommation 2 jours – 1 Biberon étiqueté

Si vous souhaitez continuer l'allaitement maternel, merci d'apporter le lait maternel dans un récipient prévu à cet effet dans un sac isotherme + glace, ceci afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Veiller également à commencer en amont de l'entrée en structure, le passage au biberon.

Dès le début de la 1ère diversification, nous proposons les 1^{ers} légumes en petits pots s'il s'agit du souhait des parents. Si pas, nous proposons de la purée de légumes surgelés ou frais. A partir de l'intégration de la pomme de terre, nous ne proposons plus les petits pots. Si vous souhaitez proposer un laitage avant 1 an, veuillez à fournir des brassés (étiquetés). Important, nous ne pouvons, par mesures des règles d'hygiène alimentaires, pas accepter les repas frais, compotes, venant de la maison.

Nous ne pouvons pas proposer des repas individualisés ou fait maison, l'agent de restauration prépare tous les matins, un repas frais comprenant entrée, plat et dessert. Le menu est établi chaque mois. Nous n'obligeons pas les enfants à manger, nous leur demandons de goûter.

Si votre enfant souffre d'une allergie ou intolérance reconnue par un médecin, c'est à vous parent de fournir le repas. Un Projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi entre la famille, le médecin référent de la structure et la directrice.

La collation du matin sera proposée. Les enfants auront un verre d'eau et un fruit, s'il y a, selon notre projet « à la découverte des fruits de saison ».

Le GOUTER est proposé à 16h00.

Les transmissions/ Communications

Véritable lien entre la maison et la crèche. Moments d'échanges avec la famille. Sans toutefois donner de conseils, la professionnelle, en cohérence avec l'équipe, peut livrer un certain nombre de "valeurs éducatives" chères à la structure et susceptibles de renforcer la fonction parentale. N'oubliez pas de prévenir les professionnelles de tous soucis, même mineurs qui pourront avoir une incidence sur l'accueil de votre enfant.

La Crèche, plus qu'un mode de GARDE

De nombreuses actions sont proposées au sein de la structure. Ces dernières ont pour objectifs de :

- « Faire rentrer » la famille au sein de la structure
- Créer un lien entre les familles et l'équipe
- Permettre aux familles des temps et lieux d'échanges et d'écoute
- Permettent un temps de lâcher prise, loin de la routine
- Permettre aux familles « de se retrouver », de passer du temps ensemble

Les actions parentales sont :

- Sans obligation. Chacun est libre d'y participer ou pas.
- Toutes les familles inscrites à la crèche peuvent profiter des actions. Sans jugement et discrimination
- Toutes les actions sont GRATUITES (sauf sorties familles)
- Sous inscriptions

QUI SOMMES NOUS

Ateliers Parents-Enfants afin de partager un moment privilégié avec son enfant, l'accompagner dans ses expériences, échanger avec des professionnels, faire des rencontres (activités manuelles, jardinage, cuisine, manipulation, musique ...)

Ateliers Parents-Zen afin de souffler, prendre du temps pour soi (zumba, relaxation, yoga du rire ...)

Ouverts à tous

- Mois de la Parentalité
- Après-midi Nature
- Chasse à l'Oeuf
- Bourse géante
- Halloween

- Rencontres à thème avec des animatrices parentalité, diététicienne, puéricultrices extérieures (la propreté, le sommeil, la communication, la diversification ...)

- Petits Déjeunés à thème, échanges et partage entre les familles et les professionnelles autour d'un petit déjeuner sur un thème (le jeu à quoi ça sert, séparation et estime de soi ...)

Usagers de de la M.E.P.E

- La galette
- Carnaval
- Kermesse
- picnique familial
- Goûter de Noël

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

CRECHE ET LUDOTHEQUE MUNICIPALES

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Maison Communale de la Petite Enfance
23 rue Faidherbe
03 27 08 82 20

TEMPS FESTIFS

Gratuit



